

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget principal

Délibération approuvant le compte de gestion 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil

municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

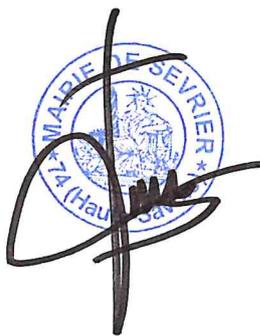
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 14
- pouvoirs : 6 - votants : 20

PRESENTS : Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETARE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget principal

Délibération approuvant le compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire s'est retiré lors du débat et du vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a élu comme président Monsieur Yves VANHELMON pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la commission finances en date du 26 mars 2024,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2023 qui s'élève à :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	5 483 627.03 €
Recettes réalisées	6 630 369.75 €
Résultat de l'exercice	1 146 742.72 €
Résultat reporté N - 1	0 €
Résultat de clôture	1 146 742.72 €
Investissement	
Dépenses réalisées	2 923 441.48 €
Recettes réalisées	2 505 552.87 €
Résultat de l'exercice	- 417 888.61 €
Résultat reporté N - 1	1 609 293.35 €
Résultat de clôture	1 191 404.74 €
Résultat total section de fonctionnement et d'investissement : 2 338 147.46 €	

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

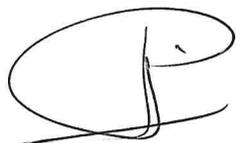
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget principal

Délibération portant affectation des résultats définitifs 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2023 du budget principal faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 146 742.72 €,

Entendu l'exposé de M. Yves VANHELMON, après en avoir délibéré :

AFFECTE comme suit le résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget principal :

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 146 742.72 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

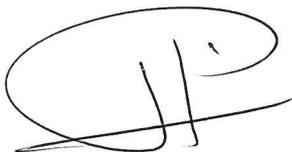
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18/04/24

Télétransmis en Préfecture le : 17/04/24

Publié le : 17/04/24

Mis en ligne le : 18/04/24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet :

Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

VU le Code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

VU la loi de finances pour 2024 et notamment son article 151 permettant un desserrement des règles de lien entre les taux,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2024 débattu le 19 février 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DE12-04/2023 du 3 avril 2023, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.92 % avec une majoration de 60 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 58.80 %

La loi de finances pour 2024 autorise, de façon encadrée, une évolution du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires plus rapide que l'évolution du taux des taxes sur le foncier. La commune est concernée par cet assouplissement et en conséquence, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être relevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-
- **FIXE** les taux d'imposition pour 2024 à hauteur de :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.85 % (avec une majoration de 60 %)
 - Taxe foncière sur le bâti : 25.56 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 58.80 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dumolard', written over the name 'Damien DUMOLARD'.

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24

Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24

Publié le : 17 / 04 / 24

Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet :

Délibération approuvant le budget primitif 2024

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction M57,

VU la délibération n° 01-02/2024 du 19 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2024;

VU l'avis de la commission des finances en date du 26 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 662 760.52 €	6 662 760.52 €
Investissement	7 193 055.38 €	7 193 055.38 €
TOTAL budget primitif	13 855 815.90 €	13 855 815.90 €

Article 2 : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 au niveau du chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes :

Chapitre	Libellé	Total
013	Atténuations de charges	50 000 €
70	Produits de gestion courante	599 000 €
73	Impôts et taxes	1 567 973 €
731	Fiscalité locale	3 445 865 €
74	Dotations, subventions et participations	702 000 €
75	Autres produits de gestion courante	231 600 €
77	Produits exceptionnels	24 100 €

78	Reprises sur amortissement et provisions	0 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	42 222.52 €
	TOTAL	6 662 760.52 €

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	2 102 900 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 588 090 €
014	Atténuations de produits	546 070 €
65	Autres charges de gestion courante	385 845.03 €
66	Charges financières	121 015 €
67	Charges exceptionnelles	63 840.49 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	650 000 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000 €
	TOTAL	6 662 760.52 €

En section d'investissement :

Recettes :

Chap.	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	Total
001	Solde d'exécution reporté		1 191 404.74 €	1 191 404.74 €
021	Virement de la section de fonctionnement		200 000 €	200 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont 1068</i>		1 260 486.64 € 1 146 742.72 €	1 260 486.64 € 1 146 742.72 €
13	Subventions d'investissement	233 364 €	830 000 €	1 063 364 €
16	Emprunts et dettes assimilées		2 500 000 €	2 500 000 €

024	Produits des cessions d'immobilisations		11 000 €	11 000 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		650 000 €	650 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	316 800 €	0 €	316 800 €
	TOTAL	561 164 €	6 631 891.38 €	7 193 055.38

Dépenses :

Chap.	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	Total
16	Emprunts et dettes assimilées		1 031 627.40 €	1 031 627.40 €
20	Immobilisations incorporelles	136 286.62 €	498 377.70 €	634 664.32 €
204	Subvention d'équipement versée	5 681.19 €	322 155 €	327 836.19 €
21	Immobilisations corporelles	433 185.70 €	1 666 963.13 €	2 100 148.83 €
23	Immobilisations en cours	0 €	2 739 380 €	2 739 380 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	245 000 €	245 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	42 222.52 €	42 222.52 €
45	Opérations pour compte de tiers	72 176.12 €	0 €	72 176.12 €
	TOTAL	647 329.63 €	6 545 725.75 €	7 193 055.38 €

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

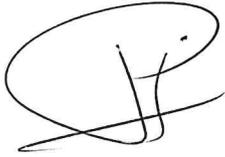
Le Maire

Bruno LYONNAZ

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SEVRIER' in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SEVRIER' around the top and 'Haut-Rhin' at the bottom. A large, dark handwritten signature is written across the stamp, partially obscuring it.

Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all enclosed within a large, loopy oval shape.

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement

Réhabilitation de la Maison Charles Longet

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de réhabilitation de la Maison Charles Longet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'opération : réhabilitation de la Maison Charles Longet, ainsi que détaillé ci-après :

-

Dépenses :

Chapitre - Article	AP - Total opération T.T.C	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
20 - 2031 - Géomètre - CAUE	14 844.72 €	11 979.00 €	1 500.00 €	1 365.72 €	- €
20 - 2031 - MOE Mission de base	468 180.00 €	- €	51 143.28 €	291 925.70 €	125 111.02 €
20 - 2031 - MOE - DIAG	25 920.00 €	- €	- €	25 920.00 €	- €
20 - 2031 - MOE - OPC	42 120.00 €	- €	- €	29 484.00 €	12 636.00 €
20 - 2031 - Etudes complémentaires géothermie	54 480.00 €	- €	- €	54 480.00 €	- €
20 - 2031 - Etudes géotechniques	4 392.00 €	- €	- €	4 392.00 €	- €
20 - 2031 - Etudes Eaux pluviales	2 280.00 €	- €	- €	2 280.00 €	- €
20 - 2031 - CT CSPS	21 558.00 €	- €	- €	21 558.00 €	- €
20 - 2031 - Diagnostic amiante et plomb	7 335.00 €	- €	- €	7 335.00 €	- €
Sous-total 2031	641 109.72 €	11 979.00 €	52 643.28 €	438 740.42 €	137 747.02 €
23 - 2313	4 464 600.00 €	- €	- €	1 339 380.00 €	3 125 220.00 €
Total	5 105 709.72 €	11 979.00 €	52 643.28 €	1 778 120.42 €	3 262 967.02 €
Recettes :					
Chapitre - Article	AP - Total opération T.T.C	2022	2023	CP 2024	CP 2025
13 - 1313	103 330.00 €			103 300.00 €	

13 - 1312	600 000.00 €			600 000.00 €	
13 - 13158	60 000.00 €			60 000.00 €	
Autofinancement + emprunt	4 342 379.72 €	11 979.00 €	52 643.28 €	1 014 820.42 €	3 262 967.02 €
Total	5 105 709.72 €	11 979.00 €	52 643.28 €	1 778 120.42 €	3 262 967.02 €

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

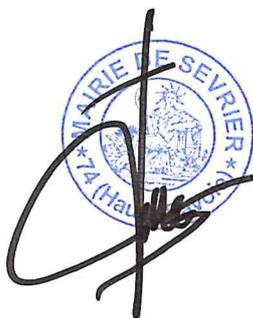
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24

Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24

Publié le : 17 / 04 / 24

Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement

Requalification du littoral

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de requalification du littoral.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'opération : requalification du littoral, ainsi que détaillé ci-après :

Dépenses :

Chapitre - Article	AP - Total opération T.T.C	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
20 - 2031 - Etudes préalables	14 241.78 €	14 241.78 €		
20 - 2031 - Moe	117 538.09 €	37 951.97 €	79 586.12 €	
20 - 2031 - Etudes complémentaires	12 921.00 €	- €	12 921.00 €	
Sous-total - Chapitre 20	700.87 €	144 52 193.75 €	92 507.12 €	
23 - 2312	1 610 110.62 €	- €	1 400 000.00 €	210 110.62 €
Total	1 754 811.49 €	52 193.75 €	1 492 507.12 €	210 110.62 €

Recettes : autofinancement de la commune (100%)

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

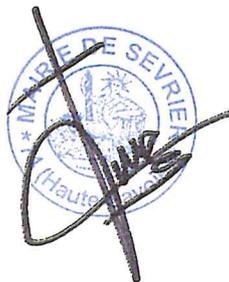
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Damien Dumolard, is written below the name.

Certifié exécutoire par le Maire le : 18/04/24

Télétransmis en Préfecture le : 17/04/24

Publié le : 17/04/24

Mis en ligne le : 18/04/24

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET

Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE

Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN

Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget annexe « Port – ZMEL »

Délibération approuvant le compte de gestion 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil

municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « Port ZMEL » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Port ZMEL » établi par le receveur municipal pour l'exercice 2023.
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 14
- pouvoirs : 6 - votants : 20

PRESENTS : Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget annexe « Port – ZMEL »

Délibération approuvant le compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire s'est retiré lors du débat et du vote du compte administratif du budget annexe « Port – ZMEL »,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a élu comme président Monsieur Yves VANHELMON pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe « Port – ZMEL »,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice 2023 du budget annexe « Port – ZMEL »,

VU l'avis de la commission finances en date du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le compte administratif du budget annexe « Port – ZMEL » de l'exercice 2023 qui s'élève à :

Exploitation	
Dépenses réalisées	365 894.71 €
Recettes réalisées	380 875.36 €
Résultat de l'exercice	14 980.65 €
Résultats reportés N - 1	/
Résultats de clôture	14 980.65 €
Investissement	
Dépenses réalisées	45 218.14 €
Recettes réalisées	192 929.37 €
Résultat de l'exercice	147 711.23 €
Résultat reporté N – 1	- 52 761.24 €
Résultat de clôture	94 949.99 €
Résultat total section d'exploitation et d'investissement : 109 930.64 €	

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

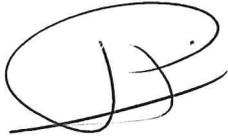
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' with a horizontal line through it, followed by a smaller 'D' and a final flourish.

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24

Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24

Publié le : 17 / 04 / 24

Mise en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

<p>Objet : Budget annexe « Port - ZMEL » Affectation du résultat de l'année 2023</p>

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2023 du budget annexe « Port ZMEL » faisant apparaître un excédent d'exploitation d'un montant de 14 980.65 €,

Entendu l'exposé de M. Yves VANHELMON, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** comme suit le résultat 2023 de la section d'exploitation du budget annexe « Port ZMEL » :

1068	Autres réserves	14 980.65 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait les jours, mois et ans susvisés

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance
Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a few strokes, representing the name Damien Dumolard.

Certifié exécutoire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREYON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET

Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE

Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN

Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

**Objet : Budget annexe « Port – ZMEL »
Adoption du budget primitif 2024**

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

VU l'instruction M4 ;

VU la délibération n° DE01-02/2024 du 19 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 concernant le budget annexe « Port – ZMEL » arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	370 000 €	370 000 €
Investissement	131 093.90 €	131 093.90 €
TOTAL budget primitif	501 093.90 €	501 093.90 €

Article 2 : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 concernant le budget annexe « Port – ZMEL » arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section d'exploitation :

Recettes :

Chapitre	Libellé	Total
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.	370 000 €
	TOTAL	370 000 €

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	303 186.74 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 150 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €

042	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 163.26 €
	TOTAL	370 000 €

En section d'investissement :

Recettes :

Chapitre	Libellé	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	94 949.99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 980.65€
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 163.26€
	TOTAL	131 093.90 €

Dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	Total
20	Immobilisations incorporelles		10 000 €	10 000 €
21	Immobilisations corporelles	38 984.61 €	82 109.29 €	121 093.90 €
	TOTAL	38 984.61 €	92 109.29 €	131 193.90 €

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24

Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24

Publié le : 11 / 04 / 24

Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget annexe « Restaurant de la plage »

Délibération approuvant le compte de gestion 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil

municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « Restaurant de la plage » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Restaurant de la plage » pour l'exercice 2023 réalisé par le Receveur municipal.
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dumolard", written in a cursive style.

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24

Mis en ligne le : 17 / 04 / 24

Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24

Publié le : 18 / 04 / 24

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 14
- pouvoirs : 6 - votants : 20

PRESENTS : Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Budget annexe « Restaurant de la plage »

Délibération approuvant le compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire s'est retiré lors du débat et du vote du compte administratif du budget annexe « Restaurant de la plage »,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a élu comme président Monsieur Yves VANHELMON pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe, « Restaurant de la plage »,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice 2023 du budget annexe « Restaurant de la plage »,

VU l'avis de la commission finances en date du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Restaurant de la Plage » qui s'élève à :

Exploitation	
Dépenses réalisées	82 421.70 €
Recettes réalisées	76 864.66 €
Résultat de l'exercice	- 5 557.04€
Résultats reportés N - 1	19 828.83 €
Résultats de clôture	14 271.79 €
Investissement	
Dépenses réalisées	196 741.05 €
Recettes réalisées	46 703.22 €
Résultat de l'exercice	- 150 037.83 €
Résultats reportés N - 1	263 114.65 €
Résultat de clôture	113 076.82 €
Résultat total section d'exploitation et d'investissement : 127 348.61 €	

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

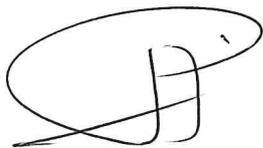
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right, resembling the letters 'D' and 'D'.

Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

<p>Objet : Budget annexe « Restaurant de la plage » Affectation du résultat de l'année 2023</p>
--

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2023 faisant apparaître un excédent d'exploitation d'un montant de 14 271.79 €,

Entendu l'exposé de M. Yves VANHELMON, après en avoir délibéré :

- AFFECTE comme suit le résultat 2023 de la section d'exploitation :

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	14 271.79 €.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait les jours, mois et ans susvisés

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance
Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire le : 18/04/24
Télétransmis le : 17/04/24
Publié le : 17/04/24
Mis en ligne le : 18/04/24



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15-04/2024

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

<p><u>Objet</u> : Budget annexe « Restaurant de la Plage » Adoption du budget primitif 2024</p>
--

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

VU l'instruction M4 ;

VU la délibération n° DE01-02/2024 du 19 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 concernant le budget annexe « Restaurant de la Plage » arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	92 965.78 €	92 965.78 €
Investissement	179 592.35€	179 592.35 €
TOTAL budget primitif	272 558.13 €	272 558.13 €

Article 2 : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 concernant le budget annexe « Restaurant de la Plage » arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section d'exploitation :

Recettes :

Chapitre	Libellé	Total
002	Résultat reporté.	14 271.79 €
75	Autres produits de gestion courante	78 693.99 €
	TOTAL	92 965.78 €

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Total
011	Charges à caractère général	21 501.94 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 670 €
66	Charges financières	2 500 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	17 293.84 €

	TOTAL	92 965. 78€
--	--------------	--------------------

En section d'investissement :

Recettes :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Propositions 2024	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		113 076.82 €	113 076.82 €
13	Subvention d'investissement	49 221.69 €		49 221. 69 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		17 293.84 €	17 293.84 €
	TOTAL	49 221.69 €	130 370.66 €	179 592.35 €

Dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	Total
16	Emprunts et dettes assimilées		30 000 €	30 000 €
20	Immobilisations incorporelles	5 175 €	5 293.84 €	11 068.84 €
21	Immobilisations corporelles	3 817.65 €	134 075.86 €	138 523.51 €
	TOTAL	9 592.65 €	169 999.70 €	179 592.35

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ

Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24

Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24

Publié le : 17 / 04 / 24

Mis en ligne le : 18 / 04 / 24

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET
Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE
François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN
Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet :

Attribution des subventions aux associations - Exercice 2024

Rapporteur : Madame Valérie BONNEFOY-VERNAY, adjointe au Maire déléguée à la vie associative, à la culture et au patrimoine

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Madame Valérie BONNEFOY-VERNAY, adjointe au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L. 2311-7,

VU le budget primitif de l'exercice 2024,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : APPROUVE le versement de subventions aux associations telles que détaillé dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant
OCCE Ecole Maternelle	5 750.00 €
OCCE Ecole Elémentaire	13 440.00 €
FJEP - Foyer d'Animation du Laudon	57 000.00 €
Aviron de Sevrier	8 000.00 €
CKCS - Canoë Kayak Club de Sevrier	2 500.00 €
Cercle de Voile (fonctionnement)	7 000.00 €
Cercle de Voile (investissement)	8 000.00 €
La Coulée Douce	4 500.00 €
Ski Club Compétition Sevrier	4 000.00 €
Ski Nautique Club Sevrier Annecy	3 000.00 €
Les Randonnées Savoyardes	250.00 €
Les Dahuts du Lac	2 250.00 €
Cheval Loisirs de Sevrier - La Cavale	12 000.00 €
ACCA	3 000.00 €
Un jour, un moment chorale	1 200.00 €
Familles Rurales	15 990.00 €
Familles Rurales - Nature (commande livres)	2 010.00 €
L'Echo de Chantemerle	24 000.00 €
Ecomusée	3 000.00 €
Sevrier BD	1 500.00 €
JUMELAGE	400.00 €
Provision pour subvention exceptionnelle	13 000.00 €
TOTAL	191 790.00 €

Article 2 : INSCRIT cette dépense d'un montant total de 191 790 euros au budget principal 2024, chapitre 65, compte 65748 – subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24

Séance du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième Maire-Adjoint.

Convocation : Le 26 mars 2024

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 15
- pouvoirs : 7 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Christophe MAGDINIER, Damien DUMOLARD.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie BERTRAND, Caroline PERRAUD, François-Xavier RITZ, Emmanuel HOMMETTE, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Michel METRAL-BOFFOD.

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET

Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

François-Xavier RITZ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE

Emmanuel HOMMETTE a donné pouvoir à David FLANDIN

Gabin BARAN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Michel METRAL-BOFFOD a donné pouvoir à Claude RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Damien DUMOLARD

Objet : Contrat départemental d'avenir et de solidarité – Année 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Contrat d'avenir et de solidarité (CDAS) est une aide du Département destinée à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :

- La réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- La construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.),
- La construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics,
- La construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels, d'aménagements urbain ou de voirie,
- La préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine.

Par une délibération n° 22-04 / 2023 du 24 avril 2023, le Conseil municipal a souhaité demander une aide du Conseil départemental au titre du CDAS pour deux projets d'envergure, de façon pluriannuelle :

- Pour le gymnase intercommunal, une aide de 66 670 euros a été demandée et notifiée pour l'année 2023. Elle est à nouveau sollicitée pour l'année 2024 et 2025.
- Pour la réhabilitation de la Maison Charles Longet, une aide de 103 330 euros a été demandée et notifiée pour l'année 2023. Elle est à nouveau sollicitée pour l'année 2024 et 2025.

La présente délibération a pour objectif de réitérer cette demande de soutien financier en actualisant le coût prévisionnel des projets et leur plan de financement.

1) Gymnase intercommunal

La commune de SAINT-JORIOZ porte, au nom de l'Entente intercommunale composée des communes de Duingt, Entrevernes, La Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Jorioz et Sevrier, un projet de réhabilitation et d'extension du gymnase intercommunal. La réception des travaux est prévue en septembre 2025.

Ce projet, d'un montant estimé à 11 133 256.67 euros H.T, est financé par chaque commune membre de l'Entente, à hauteur de sa quote-part définie en fonction de sa population INSEE.

L'opération bénéficie d'un certain nombre de financements obtenus par la commune de SAINT-JORIOZ, maître d'ouvrage. Ces recettes prévisionnelles s'élèvent à 3 796 300 euros, détaillées comme suit :

- DETR : 364 000 euros.
- Contrat ambition région : 1 500 000 euros
- Conseil départemental - Pôle éducation (2019 et 2022) : 1 200 000 euros
- CDAS (2019 – 2022 – 2023) : 500 000 euros
- Fonds chaleur de l'ADEME : 132 300 euros.

Compte-tenu de l'importance du projet et de sa dimension structurante pour les communes de la rive gauche, il est proposé que la commune de SEVRIER sollicite une part de l'enveloppe « CDAS » pour financer cet équipement, à hauteur de 198 000 euros sur trois ans (CDAS 2023 – 2024 – 2025) soit 66 670 euros pour l'année 2024, portant à 3 894 500 euros le montant total de subventions publiques.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé des travaux : 11 133 256.67 euros H.T

- Subventions : 3 894 500 euros (35%)
- Autofinancement par les communes à hauteur de leur population INSEE : 7 238 956.67 € (65%)
 - Dont emprunt : 5 000 000 euros
 - Dont fonds propres : 2 238 956.67 euros

2) Réhabilitation de la Maison Charles LONGET

La Municipalité porte un projet global d'aménagement structurant du centre-bourg visant à développer l'offre de logements, de commerces, de services tout en valorisant les espaces publics et en améliorant les espaces de circulation. L'acquisition et la rénovation de la Maison Charles LONGET fait partie de la deuxième phase de cet aménagement global.

L'objectif, en plus de la maîtrise foncière publique de cette zone stratégique, est de créer une crèche d'une capacité de 38 berceaux (contre 33 pour la crèche actuelle). La rénovation du bâtiment vise d'importants objectifs de performance énergétiques.

Le montant estimé du projet est à ce jour de 5 711 195 euros H.T en intégrant l'acquisition du bâtiment.

Le plan de financement prévisionnel est actuellement le suivant :

Montant estimé de l'opération : 5 711 195 euros H.T

- Subventions publiques : 1 574 190 euros (28 %)
 - Dont CDAS 2023 – 2024 – 2025 : 309 990 euros (6%) soit 103 330 euros par an
 - Dont Contrat Ambition Région : 600 000 euros (11 %)
 - Dont Etat (fons vert) : 300 000 euros (5 %)
 - Dont ADEME : 4200 euros
 - Dont SYANE : 60 000 euros (1 %)
 - Dont Caisse d'allocation familiale : 300 000 euros (5 %)
- Autofinancement : 3 782 000 euros (85.16 %)
 - Dont emprunt : 3 500 000 euros (61%)
 - Dont fonds propres : 282 000 euros (66%)

Le rez-de-chaussée bas ayant vocation à être remis à une association dans le cadre d'un bail emphytéotique de droit privé, le loyer canon d'un montant de 355 000 euros payable dès la livraison du bien, permettra d'achever le financement du projet.

Le montant total de la participation demandée au Conseil départemental dans le cadre du C.D.A.S 2024 s'élève ainsi à 170 000 euros pour ces deux projets.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 22-04 / 2023 du 24 avril 2023

Après avoir entendu ces explications,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le dépôt de dossiers de demandes de financement au titre du C.D.A.S 2024 pour les projets suivants : gymnase intercommunal et réhabilitation de la Maison Charles LONGET ;
- **APPROUVE** les plans de financement respectifs de ces projets et les taux de participation demandés au Conseil départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité ;
- **DIT** que ces demandes seront renouvelées, pour ces mêmes projets et pour le même montant, pour l'année 2025 ;
- **DIT** que le montant total de l'aide demandée au titre du CDAS 2024 s'élève à 170 000 euros pour ces deux projets ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Fait les jours, mois et an susvisés.

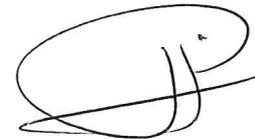
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Damien DUMOLARD



Certifié exécutoire par le Maire le : 18 / 04 / 24
Télétransmis en Préfecture le : 17 / 04 / 24
Publié le : 17 / 04 / 24
Mis en ligne le : 18 / 04 / 24